



UNIVERSITE DE LYON – CHINA SCHOLARSHIP COUNCIL BOURSES DOCTORALES

L'Université de Lyon (UdL) a signé un accord avec le China Scholarship Council (CSC). Cet accord prévoit le financement par le CSC de 30 bourses doctorales par an afin de permettre à des étudiant·e·s chinois·e·s d'effectuer leur doctorat dans un des établissements membres de l'UdL.

1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Statut :

- Être citoyen ou résidant permanent de la République Populaire de Chine ;

Niveau d'étude :

- Être titulaire (ou futur titulaire) d'un diplôme de master ou équivalent qui justifie de votre aptitude à la recherche ;
- Être en 2ème année de master ou 1ère année de doctorat pour une tutelle simple ;
- Être en 2ème année de doctorat pour une cotutelle ;

Niveau de langue :

- Avoir une très bonne maîtrise du français ou de l'anglais, selon votre domaine scientifique (minimum B2/C1 conseillé).

2. LA CANDIDATURE ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 1 : Envoi de votre sujet de thèse

A partir du 16/07/2021 et jusqu'au 30/09/2021

Envoyez votre sujet de thèse au Service Attractivité et Promotion Internationale (SAPI) de l'UdL. Contact et adresse d'envoi : international.office@universite-lyon.fr

ÉTAPE 2 : Diffusion des offres par l'UdL et le CSC

Une fois validées par le/la correspondant·e défense (FSD), L'UdL publie les offres sur son site internet, en français et en anglais, communique les liens au CSC et à l'Ambassade de France en Chine pour une large diffusion.

Plus les offres sont envoyées tôt, plus la validation et diffusion sera rapide !

ÉTAPE 3 : Candidatures des étudiant.e.s chinois.es

Les candidat.e.s rentrent directement en contact avec le-la directeur·trice potentiel·le. Il·Elle s'assurera de ses compétences scientifiques et linguistiques.

Soyez vigilant quant au niveau de langue de votre candidat.e. Un entretien est vivement conseillé.

ÉTAPE 4 : Validation de la candidature UdL

Une fois votre candidat.e sélectionné.e, vous devez :

- *Si votre unité de recherche est classée en ZRR ou considérée comme unité protégée*, faire parvenir au·à la **correspondant.e défense (FSD)** de votre établissement le CV du·de la candidat.e et son sujet de thèse pour validation ;

- Présenter la candidature au·à la directeur·trice de l'École doctorale (ED) pour validation et lui demander de renseigner et de signer la lettre d'acceptation (modèle communiqué par le SAPI) ;

- Envoyer une copie scannée de la lettre d'acceptation signée au·à la candidat.e chinois.e et au SAPI international.office@universite-lyon.fr

Seul l'envoi de cette lettre d'acceptation au SAPI permet de valider la candidature du·de la futur.e doctorant.e dans le cadre spécifique de l'accord CSC-UdL.

ÉTAPE 5 : Candidature de l'étudiant auprès du CSC – Du 10 au 30 mars 2022

Les étudiant.e.s présélectionné.e.s déposent leur dossier de candidature directement sur le portail de candidature hébergé sur le site du CSC.

ÉTAPE 6 : Envoi de la liste des pré-sélectionné.e.s au CSC – le 1er avril 2022

Le SAPI communique au CSC la liste exhaustive et définitive des candidatures présélectionnées. La liste est signée par la responsable du Service.

Cette liste doit obligatoirement être envoyée le 1er avril.

ÉTAPE 7 : Résultats du CSC

Le CSC transmet les résultats de la sélection à l'UdL qui les transmet à son tour aux écoles doctorales.

Si un.e étudiant.e est refusé.e pour une raison qualitative, il est possible d'émettre une réclamation sous la forme d'une lettre argumentée transmise par l'UdL. La session de rattrapage impose un délai supplémentaire de trois mois de réévaluation.

3. REMARQUES IMPORTANTES

Revenus du·de la doctorant·e

Le montant de la bourse est de **1 350 €** par mois, pour une durée maximale de **48 mois**.

Si votre établissement a fixé un montant minimum de revenu pour valider l'inscription en doctorat supérieur à 1350 € mensuels, vous avez deux possibilités :

- Demander une exception auprès du service de scolarité dans lequel le doctorant sera inscrit afin d'autoriser l'inscription en doctorat avec un revenu de 1350 € ;
- Demander au laboratoire d'accueil du doctorant de financer la différence entre le montant de la bourse et le montant du revenu minimum exigé.

Éviter les doubles candidatures

Les ENS, INSA et École centrale ont des accords similaires avec le CSC. Veillez à ne pas candidater via les deux biais. Ceci pourrait avoir des conséquences pour d'autres candidatures.